



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Absences

Daniel Arteau, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général et greffier par intérim et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Trésorerie
- 3.1 Approbation des comptes payables
4. Avis de motion et présentation de projet de règlement
- 4.1 Projet de règlement no 393-21 pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2022
5. Résolutions
- 5.1 Demande d'aide financière – Politique familiale
6. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
7. Clôture de la séance
8. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution No 21-12-382

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question

3. TRÉSORERIE

Voir annexe A pour les documents de la trésorerie

3.1 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.

Par la résolution **21-12-383**



QUE le bordereau des dépenses pour les emprunts de mise aux normes des installations septiques soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **68 200 \$**.

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

4.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO 393-21 POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Jean Leclerc, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement ayant pour but de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2022.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.
Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-11-385**

Fait à Lac-Sergent, ce 13^e jour de décembre 2021

5. RÉSOLUTIONS

5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le **Programme de soutien aux politiques familiales municipales** qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire présenter une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du **Programme de soutien aux politiques familiales municipales** ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-12-384**

D'AUTORISER Stéphane Martin, conseiller, à signer au nom de la Ville de Lac-Sergent tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

CONFIRMANT que Stéphane Martin est l'élu responsable des questions familiales.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question



7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution No 21-12-386

QUE la séance soit levée à 19H15.

YVES BÉDARD
MAIRE

Vincent Rolland
Directeur général et greffier par intérim